## Refus de communiquer cordonnées de l'avocat

Par Arrifle	ex	

## Bonjour,

Voici mon souci, mon père est décédé depuis presque 2 ans et la succession n'avance pas. Il y a nous les 4 enfants, et la 3ème et dernière épouse de mon père (avec qui il n'a pas d'enfants).

Cette dernière a pris un avocat et refuse de nous communiquer le nom et les cordonnées de son avocat afin que notre avocat puisse prendre contact afin de régler cette succession et de savoir pourquoi l'épouse de mon père bloque tout sans aucune raison.

Donc je souhaite connaître la légalité de ceci, si c'est légal de ne pas communiquer les cordonnées de son avocat et si oui existe il un texte de loi quelque part.

Et enfin comment obtenir les cordonnées de son avocat, car je pensait envoyé une courrier en recommandé mais comment argumenter ma demande, sous quels textes?

Cordialement.

-----

Par chamce

êtes-vous sûr que l'épouse de votre défunt père a pris un avocat pour défendre ses intérêts ? peut-être ment-elle ?